



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 février 2026 à 18 heures 30.
PROCÈS VERBAL APPROUVÉ LORS DE LA SÉANCE du 07/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-cinq février, à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

| DATE CONVOCATION | | |
|--------------------------------------|----------------|---|
| 19/02/2026 | | |
| NOMBRE DE MEMBRE | | |
| Afférents Au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris Part à la Délibération |
| 15 | 14 | 14 |
| Nombre de membres présent | | 12 puis 11 |

Etai^ent présents : Messieurs et Mesdames : Aline BOUILLOT, Isabelle BOUCLANS, Catherine BOURGEOIS, Frédéric COUDOT, Jean-Pierre COURIOL, Yves GUSMINI, Frédérick HENNING, Virginie JURET, Christian KITA, Jacques MARTIN-VERDIERE, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL,

Absent(e)s excusé(e)s : Agnès BRIAND (pouvoir à Jacques MARTIN-VERDIERE), Aline BOUILLOT (départ après délibération 02/2026, puis pouvoir à Isabelle BOUCLANS), Brigitte SEITZ

Le secrétaire de séance désigné est Frédéric COUDOT

Monsieur Maire remercie d'abord remercier tous les membres du Conseil Municipal qui ont œuvré pendant ce mandat et rappelle les débuts ayant été marqués par la crise sanitaire liée au COVID. Avec une moyenne de 10 conseils municipaux par an plus les réunions de commissions, il souligne que le temps consacré par chacun à la commune aura été important pour chacun.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 à l'approbation de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

012026- Compte Financier Unique

Monsieur le Maire informe les conseillers que pendant 3 semaines, la plateforme du Trésor Public a été bloqué en raison d'un problème informatique. Le CFU ayant été travaillé en amont, les données comptables avaient été récupérées.

Jean-Pierre COURIOL présente brièvement les opérations de l'exercice 2025 par chapitres. Une présentation plus approfondie ayant déjà été réalisée lors de la réunion dédiée à laquelle chaque conseiller a été convié. Il rappelle que les opérations d'amortissement s'équilibrant en dépense et recette, elles ne sont pas présentées dans l'analyse. Le Maire précise que les charges de personnel ont augmenté du fait du remplacement d'un agent en arrêt maladie qui est maintenant parti en retraite anticipée. La capacité de désendettement s'élève à 4,55 années (pour mémoire, les banques ne prêtent plus lorsque le seuil atteint 12 années).

Les subventions concernant France Services n'ont pas été totalement versées en 2025, mais, renseignement pris auprès de la préfecture, un rattrapage sera effectué au printemps 2026. Catherine BOURGEOIS s'inquiète et souligne que, de fait, les subventions 2026 pourraient en être réduites.

Les projets réalisés ainsi que les dépenses effectuées en fonctionnement et en investissement sont présentés.

Les dépenses réalisées au profit du Stade de foot sont détaillées et explicitées. Concernant l'état du terrain, le Maire informe que le stadier de Besançon conseille d'épandre du sable pour tuer les vers et souligne qu'un tracteur du club a roulé sur le terrain par temps de pluie sans concertation avec la commune.

Une réunion a été organisée par la commune et le club en début d'année mais seules les communes déjà investies (terrain ou financier) ont pris la peine de se déplacer. Jacques MARTIN VERDIÈRE tient à



signaler que 3 communes présentes sur 90 invités, c'est peu. Sur 250 enfants licenciés seulement 20 sont pesmois alors que la commune supporte d'importantes dépenses pour cette infrastructure, c'est disproportionné et inadmissible que les autres communes ne se sentent pas concernées. Christian KITA se désolé de cette conséquence de la centralité de Pesmes qui supporte dans bien des domaines des charges inter-communales, alors que ces dernières restent totalement individualistes. Même si ce phénomène constitue un facteur d'attraction sur la commune, il pèse lourdement et souvent sur le budget pesmois. Frédéric COUDOT explique que, lorsqu'il était président, le club a adressé à toutes les communes qui avaient un licencié un courrier de demande accompagné d'un dossier de présentation du club ainsi que la liste des licenciés de la commune concernée. Mais, que, malheureusement, peu avaient donné une suite favorable à la demande. Il est nécessaire aujourd'hui si les projets s'intensifient, de trouver d'autres solutions alternatives pour aider au fonctionnement. Le Maire explique qu'il semblerait que le département de la Haute Saône relançait une grande réflexion à ce sujet.

La présentation du CFU est reprise et les encours de la dette sont présentés. Jacques MARTIN-VERDIÈRE s'interroge sur la hausse de l'encours en 2012. Jean-Pierre COURIOL explique que, sous la mandature de Jean-Claude GAY, 2 emprunts ont été réalisés : un premier pour les travaux du SAUC vers l'Eglise environ 500.000 € et un 2^{ème} pour les travaux des vestiaires du stade Denis Grandperrin pour 450.000 €. Ce dernier est aujourd'hui terminé.

Le comparatif et le Grand Livre 2025 ayant été adressés à tous avec la convocation de la commission finances, Jean-Pierre COURIOL demande si d'autres points sont à aborder concernant ce CFU présenté

PESMES - COMMUNE DE PESMES 70000 - CFU - 2025

| | |
|---|-----------|
| I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES | I |
| PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE | B1 |

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 1 893 244,56 | 1 118 855,00 | 3 012 099,56 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 220 038,35 | 1 144 314,08 | 1 364 352,43 |
| | Restes à réaliser | C | 460 421,00 | 0,00 | 460 421,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 2 209 410,00 | 1 408 431,70 | 3 617 841,70 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 850 045,25 | 1 023 323,13 | 1 873 368,38 |
| | Restes à réaliser | F | 460 421,00 | 0,00 | 460 421,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -630 006,90 | 120 990,95 | -509 015,95 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 316 165,44 | 289 576,70 | 605 742,14 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | -313 841,46 | 410 567,65 | 96 726,19 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -313 841,46 | 410 567,65 | 96 726,19 |

Jacques MARTIN-VERDIÈRE tient à soulever un autre point. En effet, le montant réel de l'excédent qui se dégage de cette présentation s'élève à 120.000 €, qu'il estime être un équilibre budgétaire fragile pour une commune comme Pesmes. Jean-Pierre COURIOL précise que ce delta a toujours été de ce montant et que même les « belles années », depuis qu'il est au conseil municipal, il ne s'est jamais élevé au-delà de 150.00 €.

Christian KITA rappelle ses propos précédents. La commune de Pesmes, pour sa taille, a des investissements bien supérieurs que d'autres communes similaires du fait de sa centralité de services dans beaucoup de domaines : santé, sport, culture... même si cette attractivité a des avantages, elle a un coût ! De plus, beaucoup de communes voient leur population baisser alors qu'à Pesmes, elle stagne depuis plusieurs années. Le maire précise que, dans cette situation, sur 10 ans, il est prouvé que le nombre de logements doit augmenter de 12%. D'ailleurs, le projet d'Habitat 70 progresse. Les terrains ont été achetés et les permis de construire déposés. Christian KITA insiste sur la lenteur de l'instruction des dossiers qui, peuvent même parfois être oubliés, s'ils ne sont pas relancés régulièrement.

Jacques MARTIN-VERDIÈRE intervient pour informer les élus qu'il s'est arrêté vers les agents communaux qui utilisaient un nettoyeur Haute Pression et qu'ils lui ont indiqué qu'il ne fonctionnait pas correctement. Il trouve surprenant qu'on achète du matériel bas de gamme. M le Maire explique que les agents techniques ont participé au choix de ce matériel, et que certains ajustements techniques sont peut-être à réaliser pour une utilisation optimale

Le Maire quitte la salle pour le vote.

Validé à l'unanimité

022026-OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Jean-Pierre COURIOL, adjoint délégué aux finances, rappelle qu'il y a 2 possibilités pour payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget :

- reporter les crédits budgétisés mais non mandatés l'année précédente (Restes A Réaliser) ne nécessitant qu'un certificat du Maire,
- demander l'ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget au Conseil municipal dans la limite de 25% des dépenses budgétisées l'année précédente.

Suivant le calcul de la limite autorisée présenté,

| chapitre (budget voté au niveau du chapitre en 2025) | crédits ouverts 2025 (BP DM BS) | Restes à réaliser 2024 À déduire | Limite autorisée 1/4 |
|---|---------------------------------------|--|-------------------------|
| D16 art 165 | 1 200.00 | 0.00 | 300.00 |
| D20 | 35 000.00 | 0.00 | 8 750.00 |
| D204 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| D21 | 265 000.00 | 0.00 | 66 250.00 |
| D23 | 1 825 000.00 | 0.00 | 456 250.00 |
| D27 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| total | 2 126 200.00 | 0.00 | 531 550.00 |
| Limite autorisée de | | | 531 550.00 |

et après déduction des RAR déjà enregistrés, Jean-Pierre COURIOL propose d'ouvrir les crédits budgétaires suivants :

| CRÉDITS OUVERTS PAR ANTICIPATION en SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES | | | |
|---|---------|------------------|--|
| chapitre | article | montant | Affectation Objet / référence de la dépense |
| 20 | 203 | 20 000.00 | étude & diagnostic forges |
| 23 | 231 | 65 229.00 | travaux médiathèque |
| 21 | 2183 | 550.00 | rétroprojecteur |
| 21 | 2138 | 2 000.00 | travaux réfection mur parking |
| 21 | 2188 | 2 050.00 | achat lave-vaisselle |
| 21 | 2158 | 1 300.00 | nettoyeur HP |
| total | | 91 129.00 | |

Jacques MARTIN-VERDIÈRE intervient pour informer les élus qu'il s'est arrêté vers les agents communaux qui utilisaient un nettoyeur Haut Pression et qu'ils lui ont indiqué qu'il ne fonctionnait pas correctement. Il trouve surprenant qu'on achète du matériel bas de gamme. M le Maire explique que les agents techniques ont choisi eux-mêmes le matériel a acheté, et que certains ajustements techniques sont peut-être à réaliser pour une utilisation optimum.

Aline BOUILLLOT contrainte par ses obligations professionnelles quitte la salle et donne pouvoir à Isabelle BOUCLANS pour le reste de la séance.



032026- LIGNE DE TRÉSORERIE

Jean-Pierre COURIOL explique qu'aucun emprunt ne peut être contracté avant le vote du budget mais qu'en attendant le remboursement du FCTVA sur les factures payées en 2025 et le versement des subventions de la Maison des services, la commune a besoin de trésorerie.

Trois banques ont été consultées pour une ligne de trésorerie de 300.000 €. Au vu des simulations, il préconise de choisir la Banque Populaire de Franche Comté.

Jacques MARTIN-VERDIÈRE se dit surpris de voir ce point à l'ordre du jour car il a assisté à la réunion de la commission finances du 10/02/2026 et aucune mention n'y a été faite de ce besoin de trésorerie.

Jean-Pierre COURIOL explique que le prêt prévu en 2025 n'a pas été souscrit. Le Maire ajoute qu'il y a des paiements à faire au vu de l'évolution du chantier et que les avances de la DRAC, DTER et région ont permis de payer les premières factures mais plus celles qui arrivent maintenant à mi-chantier.

Christian KITA, aussi présent à la réunion de la commission finance, se rappelle qu'a été évoqué dans la discussion l'évocation d'une ligne de trésorerie pour justement payer les factures avant le vote du budget. Jacques MARTIN-VERDIÈRE admet avoir entendu cette évocation mais pas qu'un emprunt serait à voter au conseil suivant. Le Maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un emprunt, impossible à souscrire avant le vote du budget, mais bien d'une ligne de trésorerie ne rentrant pas dans l'endettement de la commune. Sans elle, les entreprises ne peuvent plus être payées.

Validé à la majorité (2 contre)

042026- DEMANDE DE SUBVENTION DETR LOCAL DE VIE CPI

Le Maire explique que, dans le cadre de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une participation au titre d'une subvention de l'Etat à hauteur de 30%,

Validé à l'unanimité

052026 – AVENANT MARCHÉ MEDIATHÈQUE MAISON DES SERVICES

Maryse MOUGEL, adjointe déléguée à la Culture, informe les élus qu'un échange téléphonique a eu lieu récemment avec la DRAC pour préciser les attentes concernant l'emploi nécessaire à la suite de l'ouverture de la Maison des services/Médiathèque. Trois pistes peuvent être envisagées : interne, coopérative avec la CCVG ou contractuel adjoint administratif Catégorie B (voire C si engagement de concours pour passer en B).

Le Maire explique que l'autofinancement de la commune pour ce projet correspond, à ce jour, à l'estimation faite entre 300.000 € et 400.000 €. Jean-Pierre COURIOL précise que les travaux de l'église ont vu s'ajouter bien plus d'avenants que ceux de la Maison des services/Médiathèque.

Maryse MOUGEL présente les avenants :

Avenant n°1 – LOT 05 PLATRERIE PEINTURE – SDP – Plus-Value 6.874,00 € HT – le mur du fond de la salle d'honneur et les fonds de 2 placards sont à isoler pour que le bâtiment soit au norme BBC comme annoncé (litige, droit à l'erreur à négocier avec l'architecte car les études menées et payées n'avaient pas soulevé ce problème)

Avenant n°2 – LOT 13 ELECTRICITÉ – ACS ELECTRICITE – Plus-Value 1.098,60 € HT

Avenant n°1 – LOT 14 CHAUFFAGE – APJ ENERGIES – Plus-Value 918,77 € HT

Validé à la majorité (3 contre)

Jacques MARTIN-VERDIÈRE demande pourquoi le balcon n'a pas été prévu dans le projet de réhabilitation des bâtiments s'il est dangereux comme le sous-entend la rumeur. Le Maire précise que le bureau d'étude structurel n'a pas indiqué de dangerosité concernant cet ouvrage ; la réfection n'a donc pas été envisagée du fait du surcoût que cela aurait représenté inutilement.

062026 – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Le Maire explique que le Comité technique du Centre de Gestion de la Haute Saône a approuvé la proposition de conventionnement avec une participation de la commune à hauteur de 30 €

Validé à l'unanimité



072026 – RENOUELEMENT CONVENTION MEDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Marye MOUGEL, adjointe déléguée à la culture, présente les modalités de la convention qui sont inchangées par rapport à celle signée pour les 2 années précédentes. Elle précise qu'un nouveau document sera élaboré à l'ouverture de la nouvelle médiathèque.

Validé à l'unanimité

082026 – CONVENTION EXTENSION RÉSEAU CONCÉDÉ POUR BORNE DE RECHARGE

Christian KITA, adjoint délégué à l'urbanisme, a rencontré le SIED avec M le Maire pour ce projet. IL s'agit de remplacer la borne de recharge pour voitures électriques existantes par 2 bornes normales et 1 borne PMR. Pesmes fait partie des 5 villes choisies pour ce type d'installation avec Lure, Luxeuil, Vesoul... Cette aubaine pour la commune va entraîner quelques travaux car l'alimentation électrique doit être effectuée au poste situé derrière la Maison Pour Tous. Une tranchée de 50 cm sera creusée sur toute la Place des promenades. Les arrêtés adéquats seront pris et une organisation temporaire sera à définir avec les transporteurs pour les bus scolaires.

Virginie JURET demande pourquoi les bornes n'ont pas été prévues plus près, devant la mairie par exemple. Christian KITA répond que la place devant la mairie est plus restreinte pour le parking des voitures et les bus scolaires.

Validé à l'unanimité

09206 – ECHANGE TERRAIN

Christian KITA, adjoint délégué à l'urbanisme informe les élus que le propriétaire de la parcelle ZB65 à solliciter la commune pour reconfigurer les limites séparatives entre les terrains cadastrés ZB65 et ZB66, afin de redessiner de façon rectiligne les surfaces comme indiqué sur le plan qui a été transmis avec la note de synthèse.

Sur le principe, l'idée est judicieuse et, en cas de soulté, le prix est fixé à 3 € le m2, étant précisé que les frais de géomètre et de notaire seront supportés en totalité par le propriétaire demandeur

Validé à l'unanimité

10206 – CONVENTION RÉTROPROJECTEUR

Le Maire rappelle qu'un nouveau rétroprojecteur a été acheté d'urgence début d'année, l'ancien ne fonctionnant plus lors de la préparation des vœux.

Les associations demandent régulièrement à disposer de ce matériel. Il est donc proposé de faire signer, comme c'est déjà le cas pour la sono, une convention de mise à disposition avec une caution de 200 €.

Validé à l'unanimité

11206 – MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE France 70

Le Maire fait lecture de la motion proposée par l'association

Validé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **Le maire**

Pour tenir le bureau de vote le 15 mars pour le 1^{er} tour des élections, le maire propose que soient présents 2 assesseurs de chaque liste à chaque créneau, dépouillement inclus. Il précise que cette organisation a été validée par Mme VULVERT. Jacques MARTIN-VERDIÈRE rappelle que les enveloppes doivent être ouvertes une par une, puis mise à l'écart et ensuite les bulletins lus.

Les platanes de la RD 12 Route de Dole vont être élagués les 3 et 4 mars par une entreprise déléguée par le Département. Il a été convenu d'élaguer également les arbres situés sur le territoire communal. Le coût est de 1300 € pour la commune.

Le département a également contacté le maire pour proposer de refaire prochainement la voirie de la rue Vanoise. Plus de précisions seront apportées ultérieurement.

Il n'y aura finalement pas de passage du Tour de France à Pesmes.

Une réunion de CEMEA a eu lieu hier au sujet de l'itinérance numérique. Ils ont tenu un stand ce matin sur le marché. Cette opération est subventionnée par la CAF et elle est complémentaire aux missions de France Services. Le choix reviendra à chaque commune d'organiser ou non des séances de groupe.

Un courrier de l'association 3DCV est arrivé. Ils demandent à la base aérienne de décaler leur couloir pour empêcher l'installation des éoliennes.

Une subvention pour une classe découverte à l'école de Dammartin-Marpain sera étudiée au prochain conseil municipal en avril. Virginie JURET explique que les parents auront déjà payés et l'opération terminée. Il est proposé que si subvention il y a, elle soit versée aux familles directement.

Une proposition de don de scanner a été faite à la mairie. Aucun besoin particulier de ce matériel. Il est proposé que cette offre soit transmise aux associations pesmoises.

La Base militaire d'Auxonne fera des manœuvres dans la commune du 20 au 30 mars.

La Banque alimentaire remercie la commune pour sa subvention

- **Christian KITA**

Le SDIS a fait une visite de contrôle au collège hier. Rien de particulier n'a été signalé. Les échanges avec le collège étaient très intéressants et complets.

La restauration du bâtiment situé Route des Forges est ralentie pour des questions d'assainissement. Lors de la révision du SPANC, cette restauration n'avait pas été prévue. Catherine BOURGEOIS se souvient que la commune avait proposé de prendre les travaux à sa charge. Christian KITA explique que cette compétence est intercommunale et que cette proposition a été rejetée par la préfecture. Il informe que la révision a été enclenchée et que le délai est d'environ 12/18 mois.

Christian KITA exprime son émotion en cette fin de mandat, c'est pour lui la fin d'une aventure de plus de 30 ans de réunion de conseil et de commissions municipales. Une page se tourne. Il remercie le maire et les élus et propose de communiquer à ceux qui le désirent un message de fin de vie municipale

- **Maryse MOUGEL**

Un atelier greffe a lieu ce samedi organisé en partenariat par la bibliothèque et la France Services sur inscription uniquement.

Au théâtre, « Camille n'aime pas ça ! »

Pour de dernier conseil du mandat, elle remercie tous ceux qui ont travaillé avec elle qui ne repartent pas mais se sont investis

- **Isabelle BOUCLANS**

Depuis le dernier conseil de décembre, ont eu lieu le spectacle des enfants pesmoises avec le magicien Léon Foby suivi d'un goûter et de la remise des cadeaux par le Père Noël (un grand merci à lui, il prend une retraite bien méritée), le repas des anciens aux Jardins Gourmands (6 résidents de l'EHPAD choisi par l'animatrice de la structure étaient présents, les autres ont reçu un colis).

Aline BOUILLLOT aimerait savoir si les feux d'artifice vont être reconduits avec DWIGHT qui propose depuis plusieurs années une prestation qualité/prix imbattable. Le maire valide.

- **Virginie JURET**

Virginie JURET remercie les conseillers pour cette expérience qu'elle ne souhaite pas continuer. Elle aurait aimé pouvoir donner plus de temps mais ce n'est pas toujours possible avec la vie de famille de tout concilier. Elle se dit frustrée mais contente.

- **Catherine BOURGEOIS**

Après 3 mandatures, Catherine BOURGEOIS souhaite laisser sa place.



- **Jean-Pierre COURIOL**

Après sa retraite professionnelle, Jean-Pierre COURIOL a exercé son métier à l'envers du décor plusieurs années pour le bon fonctionnement. Il prend enfin sa retraite définitive.

- **Dominique MAURICE**

Son investissement communal a été une belle expérience malgré certains échanges un peu houleux. Malgré son déménagement, il a voulu terminer son mandat. Il souhaite courage et soutien aux futurs conseillers.

- **Frédéric COUDOT**

Le club de foot US Val de Pesmes s'est vu remettre récemment le label jeunes par le district de Haute Saone, grande marque de reconnaissance pour tous les bénévoles.

Il a eu la chance de rejoindre l'équipe en cours de route et remercie Christian KITA qui lui a donné envie de continuer dans cette voie.

- **Jacques MARTIN-VERDIÈRE**

Jacques MARTIN-VERDIÈRE a éprouvé beaucoup de plaisir à être conseiller mais cède sa place pour des raisons de santé.

- **Yves GUSMINI**

Le travail de signalétique est encore à finir avec Christian KITA. Il remercie tous ses collègues.

La séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance



Le Maire,


Frédéric HENNING



